

Lachine, le 18 juin 2020

**À: Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement de Lachine**

Cc: Micheline Rouleau, Michèle Flanery, Julie-Pascale Provost, Younes Boukala

**Objet: Sommaire des services offerts par le Club de Natation Lachine (CNL)**

Mme Vodanovic,

Vous êtes probablement déjà au courant que le Club de Natation Lachine (CNL) a reçu une lettre de votre directeur d'arrondissement, M. Martin Savard, ce lundi 15 juin, nous avisant que l'arrondissement retirait au CNL toutes ses plages horaires de piscine, et ainsi force sa fermeture. Nous sommes d'avis que les éléments de preuve supportant une telle décision ont été biaisés et ne s'appuient pas sur une base objective. Des enquêtes indépendantes feront la lumière sur le sujet.

Vous n'êtes pas sans savoir que la conseillère Julie-Pascale Provost est ma conjointe. Je tiens à le réitérer afin de dissoudre toute apparence de conflit d'intérêt, bien que celle-ci ait déjà divulgué le tout en conseil de ville. J'ai fais de même avec le conseil d'administration du CNL.

L'objectif de ce courriel est de vous présenter de façon objective les services offerts par le CNL et comment ceux-ci sont les plus avantageux pour les citoyens ainsi que pour l'arrondissement. La demande vise ici à assurer le maintien de certaines plages horaires de piscine pour le CNL afin de pouvoir continuer à bien servir ses 600+ membres et citoyens de Lachine. Cette demande est faite, dans le cadre de ce qui vous est permis par votre poste, le tout similairement à n'importe quelle autre demande d'un OBNL ou citoyen se présentant au conseil d'arrondissement et faisant une demande lors de la période de questions. Toute l'information est d'ordre public et est ainsi présentée dans un désir du maximum de transparence pour le processus.

Depuis l'arrivée en poste du coordonnateur actuel en 2015-2016, Simon Jetté, nous avons développé et amélioré les activités du club de natation:

- **Pré-Club (natation enfants):** frais d'inscription est passé de 125\$ à 65\$, et les salaires des moniteurs sont passé de 14\$/h à 18,75\$/h. De plus, nous avons fait reconnaître le programme par l'association de natation du Québec. Le nombre d'inscription est passé de 40 à 685.
- **Entraînement pour les jeunes (17 ans et moins):** nous sommes parmi les moins cher à Montréal. Pour un jeune dont le nombre total d'heure d'entraînement s'élève à 260 heures par années, nous chargeons 665\$ (soit 2,55\$/h). Une offre avantageuse pour les citoyens. Sur ces frais, nous devons payer des frais d'affiliation à l'association provinciale et régionale, des frais de compétition. Depuis 2016 nous

n'avons pas augmenté les frais, et réduit les frais du programme compétitif de 35\$. Le salaire des entraîneurs est passé de 14\$/h à 18,75\$/h.

- **Aquaforme:** réduisant le coût d'inscription de 70\$ à 50\$, tout en augmentant les salaires des employés, passés de 16\$/h à 22\$/h. Pour se faire nous avons, notamment, améliorer la qualité du service rendu en achetant du matériel spécialisé, et en nettoyant les vestiaires et la piscine au début des cours.
- **Formation de sauveteur et de moniteur:** nous offrons les cours à des moments fixes (anciennement sur demande, et ainsi bon nombre d'annulations faute d'inscriptions). Nous n'avons jamais annulé de cours. Nos prix de formations sont parmi les plus faibles sur l'île de Montréal.
- **Camp de jour (semaine de relâche du printemps):** le camp avec service de garde est le moins cher offert dans l'arrondissement de Lachine. Nous faisons une sortie dans la semaine, en plus d'offrir des cours de natation encadrés. Malgré la diminution du prix d'inscription, le salaire est passé de 12\$/h à 16\$/h pour les moniteurs de natation et s'élève à 14,50\$/h pour les animateurs.

En résumé, à la fin de chaque session, nous passons des sondages et le taux de satisfaction se situe entre 90 et 100%. Les principales raisons des insatisfactions sont: 1) le manque de plages horaires; et 2) le manque d'entretien (propreté vestiaires et piscine, responsabilité du Collège Ste-Anne et supervisé par l'arrondissement).

Nous avons toujours offert un service exemplaire aux citoyens de Lachine en plus de réduire constamment les coûts d'inscription tout en augmentant le salaire des employés. Notre coordonnateur, M. Simon Jetté, n'a pas demandé d'augmentation de salaire depuis son arrivé en poste, en 2015. Son salaire est de 18\$/h, soit plus faible que certains employés. De plus, le nombre d'heure pour le poste est de 10 par semaine, ce qui représente un salaire brut d'environ 6500\$ par année. Il faut noter que le temps dont la présence du directeur est requise à la piscine est de 11 heures par semaine, et ce, sans compter le temps en dehors des heures d'activité pour répondre aux courriels, prendre les inscriptions, etc. De plus, depuis les deux dernières années, le directeur arrive 30 minutes avant le début des activités pour nettoyer les vestiaires et la piscine (non-compté dans le 11 heures).

Comparativement aux activités aquatiques offertes directement par l'arrondissement, tous salaires des employés sont moindres que ceux de l'arrondissement à poste égal. Les activités de l'arrondissement comportent significativement moins de participants que celles du CNL, ainsi les coûts fixes associés (location piscine, salaires sauveteurs, etc.) sont amortis sur moins de payeurs et sont ainsi plus cher. De plus, il a été porté à notre attention que les revenus d'une activité aquatique de la ville irait directement à la ville centre (à vérifier), ce qui n'est pas le cas lorsque géré à l'interne par un OBNL comme le CNL. Dans les cas d'une offre à l'interne par l'arrondissement, il faut ajouter au calcul le salaire des gestionnaires de bureau. Par conséquent, peu-importe de quelle façon les statistiques peuvent être présentées, il est mathématiquement impossible que l'arrondissement offre des services égaux à ceux du CNL à prix moindre pour l'arrondissement, donc aussi pour le citoyen (avec comparaison égale et budget égal bien sûr).

Note importante: la quasi-totalité des services offerts par l'arrondissement se fait via un OBNL qui s'occupe de l'ensemble de l'offre (même le Centre de Loisirs n'est pas un département de l'arrondissement, mais bel et bien un autre OBNL). Pourquoi cela est-il différent pour les activités aquatiques? Pourquoi ne pourrions-nous pas proposer l'ensemble de l'offre aquatique? Puisque déjà dans le domaine aquatique, l'offre du CNL bonifiée pourrait permettre plusieurs avantages aux citoyens. À la limite, la ville pourrait continuer de gérer les piscines publiques l'été, et le CNL pourrait s'occuper de tout le reste de septembre à juin. Une telle option a été suggérée comme un bon potentiel par votre directeur d'arrondissement, Martin Savard, lors d'une rencontre avec moi-même en novembre 2019.

Malgré les difficultés que le CNL a rencontré depuis 2016 suites aux communications avec les répondants de l'arrondissement, nous nous sommes centrés sur nos objectifs, soit d'offrir des activités aquatiques de qualité au plus faible coût possible pour le citoyen. Il est à noter qu'avant cette période, tout se passait sans encombrement entre le CNL et l'arrondissement, malgré plusieurs non-conformités du CNL à l'époque. À cette même période, la présidente du CNL et seule administratrice (auto-proclamée) était Christine Reid, la soeur de Pénélope Reid, une employé de l'arrondissement et répondante pour le CNL. Il est un peu étrange de voir une possible coïncidence entre

ceci et le moment où les "problèmes" ont commencés.

Dans l'espoir que vous puissiez voir à la reconsidération de l'ensemble des services aquatiques offerts dans l'arrondissement de Lachine, nos 600+ membres de la dernière saison vous en seraient reconnaissants.

Veuillez accepter nos salutations les plus cordiales.



Jean-Luc Trépanier  
Président, Club de Natation Lachine